

WANEP ALERT AND RESPONSE MECHANISM

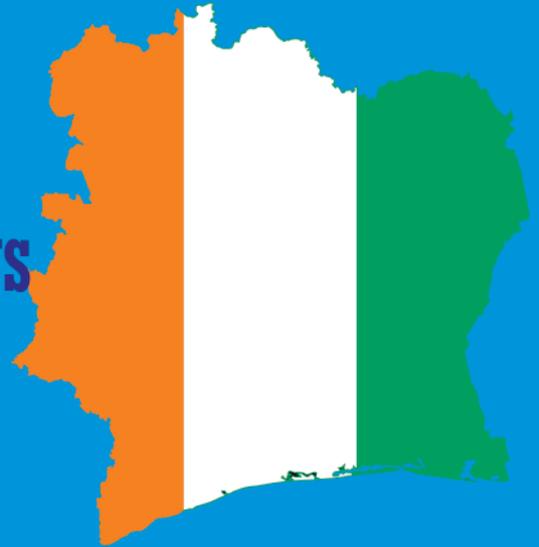
# WARMM

*Policy Brief*

May 2025

# CÔTE D'IVOIRE

Élection Présidentielle  
d'octobre 2025: Entre  
risques de violence et espoirs  
d'un scrutin pacifique



**WEST AFRICA NETWORK  
FOR PEACEBUILDING**

BUILDING RELATIONSHIPS FOR PEACE

Copy Right: WANEP© 2025

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

<b>AU</b>	<b>AFRICA UNION</b>
<b>CADHP</b>	<b>COUR AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES</b>
<b>CAP</b>	<b>COALITION POUR L'ALTERNANCE PACIFIQUE EN CÔTE D'IVOIRE</b>
<b>CEI</b>	<b>COMMISSION ÉLECTORALE INDÉPENDANTE</b>
<b>CNDHCI</b>	<b>CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME</b>
<b>CNT</b>	<b>CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION</b>
<b>COJEP</b>	<b>CONGRÈS PANAFRICAIN POUR LA JUSTICE ET L'ÉGALITÉ DES PEUPLES</b>
<b>DRG</b>	<b>DIRECTION DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b>
<b>DST</b>	<b>DIRECTION DE LA SURETÉ DU TERRITOIRE</b>
<b>FPI</b>	<b>FRONT POPULAIRE IVOIRIEN</b>
<b>GPS</b>	<b>GROUPEMENT DES PEUPLES SOLIDAIRES</b>
<b>LEP</b>	<b>LISTE ÉLECTORALE PROVISoire</b>
<b>MGC</b>	<b>MOUVEMENT GÉNÉRATION CAPABLE</b>
<b>NEWS</b>	<b>NATIONAL EARLY WARNING SYSTEM</b>
<b>OIF</b>	<b>ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE</b>
<b>PDCI</b>	<b>PARTI DÉMOCRATIQUE DE CÔTE D'IVOIRE</b>
<b>PPA-CI</b>	<b>PARTI DES PEUPLES AFRICAINS DE CÔTE D'IVOIRE</b>
<b>RDR</b>	<b>RASSEMBLEMENT DES RÉPUBLICAINS</b>
<b>RHDP</b>	<b>RASSEMBLEMENT DES HOUPHOUËTISTES POUR LA PAIX</b>
<b>WANEP</b>	<b>WEST AFRICA NETWORK FOR PEACEBUILDING</b>



# CÔTE D'IVOIRE, ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE D'OCTOBRE 2025: ENTRE RISQUES DE VIOLENCE ET ESPOIRS D'UN SCRUTIN PACIFIQUE

## INTRODUCTION

Le 25 octobre 2025, la Côte d'Ivoire organisera sa troisième élection présidentielle consécutive depuis les violences post-électorales de 2010-2011. A six (6) mois de cette échéance dont les préparatifs sont en cours, le paysage sociopolitique est secoué par des tensions qui replantent le décor du cycle électoral tumultueux et conflictuel de 2000 avec la résurgence des discours identitaires, de la question de l'éligibilité / inéligibilité de potentiels candidats, des ruptures d'alliances et création de nouvelles alliances politiques, etc.



Figure 1: Plateau, Abidjan (Côte d'Ivoire), @ <https://pouvoirsafrique.com>

Première élection après le décès (août 2023) du Président Henri KONAN BEDIE, ancien président du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI-RDA), elle intervient dans un contexte politique marqué par des conflits intra-partis et des procédures

judiciaires susceptibles de complexifier les tensions. Ces tensions interviennent également dans un environnement sécuritaire sensible marqué par les menaces terroristes, l'accueil d'un grand nombre de réfugiés et de chercheurs d'asile aux frontières nord du pays (venant du Burkina Faso et du Mali), des activités criminelles en bandes organisées, des trafics de tous genres, des saisies d'armes et de munitions, etc.<sup>1</sup>

Afin de cerner les enjeux et les défis de cette présidentielle de toutes les attentions, il importe de faire une analyse des acteurs politiques en présence (I), des facteurs de tension (II) autour de l'élection. Les scénarios sont dégagés (III) avec des recommandations (IV) clés pour favoriser l'atténuation des risques autour de l'élection.

## I ACTEURS POLITIQUES EN PRESENCE: DES DISSENSIONS ET ALLIANCES QUI CONFIGURENT LES CAMPS.

Depuis l'adoption du multipartisme en 1990, l'histoire politique de la Côte d'Ivoire reste caractérisée par des alliances d'intérêts factuels. Elles se font et se défont autour des mêmes grands acteurs ou grands blocs politiques, avec une même constance: «**tous contre**» ou «**tous sauf**»<sup>2</sup>. Pour les quatre alliances d'intérêts factuels créés respectivement en 1995, 2000, 2010-2011 et 2020, Il s'est toujours formé deux grands blocs,

<sup>1</sup> WANEP, West Africa Early Warning Outlook 2025, accessible au: <https://wanep.org/wanep/west-africa-early-warning-outlook-2025/>

<sup>2</sup> En 1995, soit 2 ans après le décès de Félix Houphouët BOIGNY, le FPI de Laurent GBAGBO et le RDR d'Alassane OUATTARA ont créé le Front Républicain pour protester contre l'exclusion d'Alassane OUATTARA. En 2000, sans qu'il y ait une structure politique formelle, le PDCI de feu Henri KONAN BEDIE, Président déchu par coup d'état après 6 ans de pouvoir et le RDR d'Alassane OUATTARA se sont rapprochés contre Laurent GBAGBO qui aurait "trahi la cause de 1995" en participant à une élection alors que 14 candidats dont les alliés de 1995 y sont exclus. En 2010-2011, le RDR d'Alassane OUATTARA et le PDCI de feu Henri KONAN BEDIE ont créé le RHDP pour l'éviction de Laurent GBAGBO du pouvoir. En août 2018, le PDCI de feu Henri KONAN BEDIE rompt avec le parti au pouvoir, le RHDP. Le 08 juillet 2020, à trois mois du scrutin, le premier Ministre Amadou Gon COULIBALY, dauphin annoncé du Président sortant et candidat du RHDP pour la présidentielle, décède. Par la suite, 02 novembre 2020, face à la volonté du Président Alassane OUATTARA de briquer un troisième mandat après la réforme constitutionnelle de 2016, naît une nouvelle alliance factuelle entre le FPI de Pascal AFFI et le PDCI de feu Henri KONAN BEDIE allant à la création du Conseil National de Transition (CNT). Le CNT et le PDCI lancent un appel à la désobéissance civile. L'élection d'octobre 2020 s'est déroulée dans un climat de violences avec 85 morts, 484 blessés et de dégâts matériels significatifs selon plusieurs sources.

## Mécanisme d'alerte et de réponse de WANEP (WARM)

Le mécanisme d'alerte et de réponse de WANEP (WARM) fait partie intégrante du programme de prévention et de consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest, coordonné par le Réseau ouest-africain pour la Consolidation de la Paix (WANEP). Grâce à son programme WARM, le WANEP prépare le terrain pour un réseau d'alerte précoce et de

réponse basé sur la société civile en Afrique, en mettant l'accent sur la sécurité humaine. WARM couvre l'ensemble des quinze pays de la région de l'Afrique de l'Ouest.

Depuis 2002, WANEP a conclu un accord avec la CEDEAO par la signature d'un Protocole d'accord (MOU) dans le cadre du renforcement des capacités en matière de

prévention des conflits. L'un des objectifs de cet accord est d'interfacer WARM avec les systèmes d'alerte précoce de la CEDEAO afin d'optimiser la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest. En vue de ce développement, WANEP a mis en place un bureau de liaison situé au Secrétariat de la CEDEAO à Abuja depuis avril 2003.

En reconnaissance du rôle et des réalisations du Réseau ouest-africain pour la Consolidation de la Paix (WANEP) dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix en Afrique, en particulier en Afrique de l'Ouest, le Conseil Économique et Social des Nations Unies, lors de sa session de fond de 2006, a accordé à WANEP le statut consultatif spécial auprès de l'ONU. WANEP est donc mandaté pour désigner un représentant officiel auprès des Nations Unies à New York, Genève et Vienne afin de poursuivre les stratégies de plaidoyer et de sensibilisation en faveur de la paix et de la sécurité humaine.

souvent reconstitués, avec à leur tête presque les mêmes acteurs. Pour l'élection présidentielle d'octobre 2025, une cinquième alliance<sup>3</sup> d'intérêts factuels a vu le jour avec M Cheick Tidjane THIAM, un nouvel acteur politique à la tête du PDCI de feu Henri Konan BEDIE. Il s'agit d'un pan de la réorganisation des camps politiques en présence qui découle, entre autres, de difficultés et dissensions au sein de certains partis politiques.

### 1-1. Difficultés, dissensions conflictuelles et dynamiques au sein de plusieurs partis politiques.

**Au FPI**, de grandes figures dissidentes ont créé: le Mouvement des Générations Capables (MGC) avec à sa tête l'ex-première dame, Madame Simone Ehivet GBAGBO; le Parti des Peuples Africains de Côte d'Ivoire (PPA-CI) présidé par l'ancien président Laurent GBAGBO; le Congrès Panafricain pour la Justice et l'Égalité des Peuples (COJEP) présidé par Charles Blé GOUDE.

Après ces départs, le reliquat du FPI est confronté à des contestations internes depuis que son Président, M. AFFI N'GUESSAN, ait décidé de rompre avec le RHDP. Les contestataires y ont créé un courant conduit par Issiaka SANGARE ancien premier vice-Président du parti qui a d'ailleurs été démis de ce poste.

**Au PDCI-RDA**, l'élection<sup>4</sup> en décembre 2023, de Cheick Tidjane THIAM comme Président du Parti et candidat «naturel» à l'élection présidentielle d'octobre 2025, a engendré une vague de voix dissidentes au sein de ce même parti. L'une des voix dissidentes, M. Jean Louis BILLON, membre du Bureau politique du parti s'est déclaré candidat pour la même présidentielle. En plus, Mme YAPO Valérie, déléguée du parti, a déposé une plainte en contestation de la légalité<sup>5</sup> de Cheick Tidjane THIAM. A cela s'ajoute des plaintes portées par certaines personnes dénonçant la présence de Tidjane Thiam sur la liste électorale.



Figure 2 : A Gauche Tidjane Thiam et à Droite Jean-Louis Billon, @ <https://www.rfi.fr/fr/afrique>

Ces plaintes ont conduit à une décision de justice rendue le 22 avril 2025 et prononçant une perte de sa nationalité ivoirienne (au moment de son inscription, le 19 décembre 2022, sur la liste électorale) et par ricochet, le retrait de son nom de la liste électorale entraînant son inéligibilité. La décision est jugée «de politiquement motivée»<sup>6</sup> par ses partisans. Plusieurs autres épisodes critiques sont à espérer de cette situation qui secoue le PDCI.

**Au PPA-CI**, Laurent GBAGBO est désigné comme candidat à l'élection présidentielle du 25 octobre 2025 malgré son inéligibilité due à son absence, depuis 2020, de la liste électorale à la suite de sa condamnation par la justice mais contestée par ses militants. Certains cadres et militants du parti plaident pour l'option «d'un candidat du Plan B» qualifiée de non envisageable par d'autres cadres et militants. Les premiers font circuler

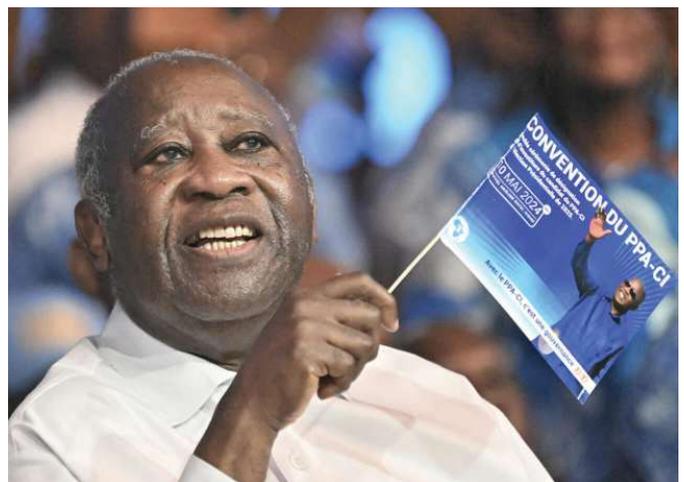


Figure 3: l'ex-président Laurent Gbagbo lors de la convention du PPA-CI du 10 mai 2024. @ <https://www.france24.com/fr/afrique>

<sup>3</sup> La Coalition pour l'Alternance Pacifique en Côte d'Ivoire «CAP – Côte d'Ivoire», une plateforme de vingt-cinq (25) partis et mouvements politiques de l'opposition portée par le PDCI, le MGC, le FPI et le COJEP.

<sup>4</sup> Dans une déclaration du 11 mai 2025, le Président THIAM a renoncé à son mandat de président du PDCI, position qui a été assumée par le doyen des Vice-Présidents, Mr Ernest N'koumo MOBIO, conformément aux statuts du parti. Le 14 mai 2025, il a été réélu comme président du PDCI à l'occasion du 9e congrès extraordinaire du parti.

<sup>5</sup> Plainte déposée le 21 février 2025 devant le Tribunal de Première Instance d'Abidjan, audiences tenues les 20 et 23 avril 2025.

<sup>6</sup> Côte d'Ivoire: l'opposant Tidjane THIAM radié de la liste électorale ; accessible au sur [HTTPS://INFORMATION.tv5monde.com/afrique/cote-divoire-loppasant-tidjane-thiam-radié-de-la-liste-electorale-2771004](https://INFORMATION.tv5monde.com/afrique/cote-divoire-loppasant-tidjane-thiam-radié-de-la-liste-electorale-2771004)

déjà le nom d'un ex-Directeur du Bureau National d'Études Techniques et de Développement (BNEDT) et ex-Ministre de l'Équipement et de l'assainissement (2010-2011). Il s'agit d'une situation dont les épisodes à venir et l'issue sont susceptibles d'attiser des tensions voire des violences électorales.

**Au RHDP**, les clans se dessinent, les prises de paroles publiques ainsi que les actes s'individualisent entre la demi-douzaine de potentiels candidats évoqués par le président Alassane OUATTARA<sup>7</sup> et les cadres qui militent en faveur d'un quatrième quinquennat pour lui. Aucune des options n'est sans risque pour le parti. On se rappelle que, du fait de la candidature



Figure 4: Le président Alassane OUATTARA en compagnie de membres de son gouvernement @ <https://www.presidence.ci/>

au 3<sup>e</sup> quinquennat pour maintenir l'union<sup>8</sup> du parti, l'élection d'octobre 2020 s'était déroulée dans un climat de violences avec 85 morts, 484 blessés et des dégâts matériels significatif<sup>9</sup>. En cas de renonciation au quatrième quinquennat 2025-2030 à six (6) mois de la présidentielle, le parti pourrait implorer sous la multiplicité de candidatures indépendantes. Ainsi, la candidature ou non du Président Alassane OUATTARA va engendrer sa part de conséquences, et des tensions voire violences électorales.

En résumé, les nouveaux développements et épisodes de ces difficultés et dissensions qui vont continuer à secouer les différents partis politiques ont contribué déjà à réorganiser le paysage et les camps politiques adverses.

## I-2. Réorganisation des groupes politiques tendant vers un retour au paysage politique polarisé.

La libération et le retour sur la scène politique ivoirienne de l'ancien président Laurent GBAGBO, de Simone Ehivet GBAGBO et de Charles Blé GOUDE; le décès de Henri Konan BEDIE le 1<sup>er</sup> août 2023; l'arrivée de Cheick Tidiane THIAM<sup>10</sup> à la tête du PDCI; la dissolution du mouvement Génération Peuples Solidaires (GPS) de Guillaume SORO, ex-Président de l'Assemblée nationale (2012-2019); les velléités d'une candidature du président Alassane OUATTARA pour un quatrième quinquennat ; les difficultés et dissensions conflictuelles au sein de plusieurs partis politiques, etc. sont autant d'éléments qui ont poussé les forces politiques à se redistribuer. Ainsi apparaît aujourd'hui trois blocs en présence:

- le RHDP qui est le parti au pouvoir avec ses alliés. Il est fondé le 18 mai 2005 et mutée en parti politique le 16 juillet 2018.
- le PPA-CI qui est le parti d'opposition créé le 17 octobre 2021 autour de Laurent Gbagbo,
- le CAP-CI<sup>11</sup> qui est le 5<sup>e</sup> regroupement politique de partis d'opposition qui rassemble plusieurs figures de l'opposition.

Au regard de l'histoire des regroupements politiques en Côte d'Ivoire, cette configuration est relativement différente avec beaucoup plus de nœuds d'acteurs voire de polarisation avec la possibilité que les sous camps de l'opposition s'allient sur certaines questions, à un moment donné. En somme, à six (6) mois de la présidentielle, le climat sociopolitique ivoirien affiche des signes inquiétants avec une polarisation des positions des acteurs et un nombre important de points de divergences et de crispation.

<sup>7</sup> A l'occasion de ses vœux au corps diplomatique, il a estimé que son parti avait "au moins une demi-douzaine de candidats qui sont dans cette salle", sans les nommer, pouvant être de potentiels successeurs. Source: <https://www.voafrique.com/a/c%3%B4te-d-ivoire-le-pr%3%A9sident-ouattara-se-dit-d%3%A9sireux-de-continuer-%3%A0-servir-son-pays/7930785.html>

<sup>8</sup> Le décès du candidat du RHDP, le premier Ministre Amadou Gon COULIBALY, le 08 juillet 2020, à trois (3) mois de la présidentielle, a occasionné cette candidature qui figure parmi les causes majeures de la crise électorale de 2020.

<sup>9</sup> Rapport du Conseil des Ministres du 12-11-2020 - <https://news.abidjan.net/articles/683512/cote-divoire-85-morts-et-484-blesses-dans-les-violences-electorales-officiel>

<sup>10</sup> Élu au 8<sup>e</sup> congrès extraordinaire du PDCI le 22 décembre 2023.

### I-3- Positionnement actuel des femmes et des jeunes dans le paysage électoral de 2025

Les femmes et les jeunes restent des acteurs majeurs des processus électoraux en Afrique quoique souvent moins visibles. Selon le dernier recensement général de 2021, la population de nationalité ivoirienne âgée de 18 ans et plus est de 12 593 428 individus avec environ 47,8% de femmes contre 52,2% d'hommes. A la publication de ce document d'analyse, sur neufs intentions de candidatures à la présidentielle d'octobre 2025 officiellement communiquées déjà par leurs auteurs entre 2024 et mai 2025, on note deux femmes (Simone Ehivet GBAGBO et Henriette LAGOU), un jeune homme de moins de 40 ans (Jean François KOUASSI) et six hommes (Assalé TIEMEKO, Laurent GBAGBO, Jean-Louis BILLON, Kacou GNANGBO, Tidjane THIAM et Vincent TOH BI IRIE). En attendant l'ouverture officielle du dépôt des candidatures et leurs validations par le Conseil Constitutionnel, la probabilité que cette tendance reste la même est forte au regard de l'expérience de la présidentielle de 2020 avec 44 candidatures dont 3 femmes candidates figurant parmi les candidatures invalidées. Depuis le 17 juillet 2023, pour une durée de six ans, le Conseil Constitutionnel est présidé par madame Chantal Nanaba CAMARA, une magistrate, appuyée par six autres membres dont 3 femmes. Dirigée depuis 2019 par le magistrat Ibrahim COULIBALY-KUIBIERT, la CEI est composée de 15 membres dont 3 femmes. Ce tableau évoque la réalité de beaucoup de pays sub-sahariens où le taux de femmes et de jeunes impliqués aux niveaux décisionnels des processus électoraux demeure faible. Toutefois, il convient de reconnaître les efforts de la Côte d'Ivoire en la matière, ce qui invite les autorités actuelles et futures du pays à consolider ces efforts et apporter des réponses aux besoins spécifiques de chaque catégorie sociale y compris celle en milieu rural.

## II. QUELQUES FACTEURS DE TENSIONS AUTOUR DE LA PRÉSIDENTIELLE DE 2025

Conformément à son calendrier, la Commission Électorale Indépendante (CEI) poursuit les préparatifs de la présidentielle d'octobre 2025.

Toutefois, les inquiétudes des parties prenantes et des observateurs de la vie politique du pays sont motivées par un ensemble de facteurs de risque qui pèsent sur ce scrutin.

### II-1. Le débat politique dévoyé par des questions identitaires, l'autre démon du passé électoral de la Côte d'Ivoire.

Alors que le processus de réception et validation des candidatures n'a pas encore été lancé par la CEI et qu'aucun contentieux n'est ouvert en la matière devant le Conseil constitutionnel, la sphère sociopolitique s'active et s'emballe avec des opinions sur des concepts ayant généré les crises d'hier: *Nationalité de source, nationalité exclusive, ne s'être pas prévalu, ne jamais avoir renoncé ou acquis une autre nationalité après sa majorité etc.* Ainsi, comme en 1995, 2000, 2010 et 2020, les discours identitaires ont refait surface autour de la nationalité ivoirienne. Les articles 48<sup>12</sup> du Code de la nationalité et 55<sup>13</sup> de la Constitution sont remis au goût du jour à l'encontre des candidats potentiels tels que M. Cheick Tidjane THIAM, président du PDCI-RDA et M. Jean Louis BILLON. Tenus aussi bien par d'autres acteurs de l'opposition<sup>14</sup>, des membres du PDCI-RDA<sup>15</sup> lui-même et des acteurs du parti au Pouvoir<sup>16</sup>, ces discours sont fortement relayés sur les réseaux sociaux sous fonds de propos haineux et nationalistes qui exacerbent les tensions et font craindre un possible retour aux violences électorales. La décision de justice sans recours possible, rendue le 22 avril 2025, ordonnant la radiation de Cheick Tidjane THIAM de la liste électorale pour défaut de nationalité confirme les craintes. Face à une telle décision, la nature des options que prendra le PDCI pourrait attiser les tensions voire la violence électorale d'ici le 25 octobre.

### II-2. Un environnement sécuritaire d'impacts potentiels sur le processus électoral

L'élection présidentielle d'octobre 2025 se prépare dans un environnement sécuritaire sous surveillance à l'intérieur et tendu aux frontières nord. Selon les

<sup>11</sup> Le 10 mars 2025, la Coalition pour l'Alternance Pacifique en Côte d'Ivoire «CAP – Côte d'Ivoire», une plateforme de vingt-cinq (25) partis et mouvements politiques de l'opposition portée par le PDCI, le MGC, le FPI et le COJEP a vu le jour. L'annonce a été faite lors d'une cérémonie publique de signature à la maison du parti PDCI. Voir <https://news.abidjan.net/videos/55004/lancement-officiel-de-la-coalition-pour-lalternance-pacifique-cap-en-cote-divoire-pour-plus-de-details>

<sup>12</sup> Art. 48, alinéa 1 : Perd la nationalité ivoirienne, l'ivoirien majeur qui acquiert volontairement une nationalité étrangère, ou qui déclare reconnaître une telle nationalité.

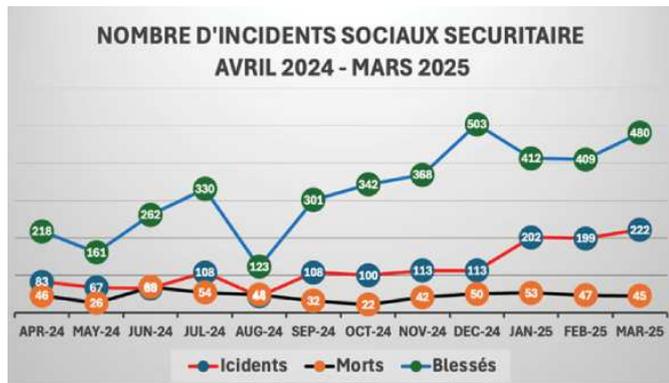
<sup>13</sup> Art. 55 nouveau de la constitution: "... Il doit être exclusivement de nationalité ivoirienne, né de père ou de mère ivoirien d'origine."

<sup>14</sup> «On ne peut pas jouer à être un peu ivoirien, un peu français, un peu danois. On est ou on n'est pas. Ça, il faut que ce soit clair.» - Laurent GBAGBO \_ meeting du PPACI, le 08 février 2025 à Marcori

<sup>15</sup> La Député AKA Véronique, Vice-présidente du PDCI lors de sa conférence de presse du 27 février 2024 au siège du parti " a déclaré : « ... Qu'il aille se présenter chez les Touaregs au Mali, chez sa mère." en parlant de M. Jean Louis BILLON – Source Afrik Soir du 28 février 2024

<sup>16</sup> « ... son papa est sénégalais, sa maman est sénégalaise, il a tout simplement été adopté par Feu Félix Houphouët BOIGNY. De quelle région appartient le nom THIAM. Et ça s'est un avant-goût, quand les campagnes vont s'ouvrir, je vais vous parler... » \_ M. Sery DOH Célestin, Président du Conseil Régional du Guémon, Cadre du RHDP et Ministre \_ le 13 février 2025 \_ Meeting à Niambly (Bangolo)

données du système national d'alerte précoce de WANEP-CI (NEWS-CI, [www.news.wanepsystems.net](http://www.news.wanepsystems.net)) sur la période d'avril 2024 à mars 2025, il a été enregistré mille quatre cent soixante-deux (1462) incidents qui ont occasionné cinq cent trente-deux (532) morts et trois mille sept cent vingt-deux (3722) blessés. La situation socio-sécuritaire a été caractérisée par le démantèlement des réseaux de gangs, la saisie de drogue, la lutte contre l'orpaillage illégal, les braquages armés, le trafic de drogue, les arrestations liées aux activités criminelles et la lutte contre le terrorisme (dans le septentrion de la Côte d'Ivoire).



Le graphique ci-dessus montre une évolution de cette situation socio-sécuritaire en Côte d'Ivoire d'avril 2024 à mars 2025 avec l'approche de l'élection présidentielle. On observe une augmentation progressive des incidents depuis octobre 2024, atteignant un pic entre janvier et mars 2025, ce qui indique une montée des tensions et des risques liés à l'approche des élections. Le nombre d'incidents est resté relativement inférieur tout au long de la période, avec de légères fluctuations mais sans hausse marquée, tandis que le nombre de blessés est nettement plus élevé, avec un pic en décembre 2024 suivi d'un niveau élevé et constant jusqu'en mars 2025. Cette tendance laisse supposer une intensification probable de victimes (manifestations, affrontements, accidents de circulation, conflit communautaire, homicide) souvent symptomatiques de périodes électorales sensibles. Aussi, vu le contexte sécuritaire sensible en Afrique de l'Ouest et les menaces de convergence

de velléités terroristes vers la Côte d'Ivoire avec les mouvements des populations (votantes, déplacés Internes et réfugiés), l'élection présidentielle pourrait renforcer un risque d'infiltration et d'action d'envergures. Toutefois, il faut souligner que le gouvernement ivoirien a effectué de nombreuses opérations de sécurisation par l'entremise des Forces de Défense et de Sécurité afin d'assurer la sécurité de la population. Ces interventions ont contribué à une baisse de l'Indice Général de Sécurité qui est passé de 1,4 en janvier 2025 à 1,2 en mars 2025, soit une baisse de 0,2 points correspondant à 14% de réduction<sup>17</sup>.

Ces données issues du NEWS-CI appellent à un renforcement des mécanismes de prévention des conflits, de dialogue communautaire et de sécurisation du processus électoral pour éviter une dégradation du climat sécuritaire national.

### II-3. La composition et les attributions de la CEI au cœur des tensions et boycotts

Régulièrement évoquées lors des dialogues sociopolitiques, la composition<sup>18</sup> et les attributions de la CEI alimentent une perte de confiance dans l'institution dont l'indépendance et l'impartialité sont souvent questionnées par certains acteurs politiques. La composition de la CEI avait fait l'objet d'une saisine<sup>19</sup> de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) en 2014 et une décision soulignant le déséquilibre dans la représentativité de ses commissaires avait été rendue<sup>20</sup> en 2016. En 2000, 2010 et plus récemment en 2020 malgré des réformes conduites en 2019<sup>21</sup>, des tensions autour de la CEI avaient contribué aux crises électorales. L'absence de représentants de la Société civile dans les commissions locales dont les membres sont uniquement issus des partis politiques et des structures étatiques, est un autre axe de crispation autour de la CEI. A six mois de la présidentielle d'octobre 2025, certains partis de l'opposition estiment que la CEI manque de capacités et de crédibilité pour organiser une élection inclusive et transparente. En conséquence, le PDCI-RDA, le PPA-CI et le FPI ont suspendu leur participation à la CEI depuis le 11 avril 2025.

<sup>17</sup> <https://news.abidjan.net/articles/741029/communiqu%C3%A9-du-conseil-national-de-s%C3%A9curit%C3%A9>

<sup>18</sup> Selon l'Art. 5 nouveau de la Loi n°2019-708 du 05 août 2019 portant composition, statut et attributions de la CEI, la Commission comprend 18 membres : Une personnalité proposée par le Président de la République; Une personnalité proposée par le Ministre chargé de l'Administration du Territoire (Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité) ; Six personnalités issues de la Société civile dont un avocat proposé par le Barreau, Une personnalité proposée par le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDHCI) et quatre personnalités proposées par les Organisations de la Société Civile; un (1) magistrat proposé par le Conseil Supérieur de la Magistrature; quatre (4) personnalités proposées par le parti ou groupement politique au pouvoir et Cinq proposées par les partis ou groupements politiques de l'opposition.

<sup>19</sup> Requête N°001/2014 du 7 juillet 2014 et Arrêt du 18 novembre 2016 suite à la saisine de l'ONG "Actions pour la Protection des Droits de l'Homme, (APDH)"

<sup>20</sup> Retrait le 28 avril 2020 de l'État de Côte d'Ivoire de la déclaration de compétence émise le 19 juin 2013 à la CADHP – Communiqué du porte-parole du Gouvernement du mercredi 29 avril 2020 – source [www.gouv-ci](http://www.gouv-ci)

<sup>21</sup> Elle a permis de modifier la composition de la CEI pour inclure davantage de représentants de l'opposition et de la société civile, mais a été critiquée par plusieurs acteurs comme insuffisant pour réduire suffisamment l'influence de l'exécutif.



**Figure 5: Les membres composant la commission centrale de la CEI. @ <https://www.cei.ci/presentation-de-la-cei/>**

Dans un contexte pré-électoral rendu difficile par des questions qui semblent diviser et une pluralité de potentiels candidats, les débats autour de la composition de la CEI et son positionnement face aux enjeux clé de la Révision de la Liste Électorale (RLE) 2025 et de l'audit du Fichier électoral cristallisent déjà les tensions et pourraient s'agréger avec d'autres défis pour devenir des facteurs déclencheurs d'une crise électorale majeure.

#### II-4. Débats et demandes autour de la liste électorale pour la présidentielle de 2025

En Côte d'Ivoire, l'opération de Révision de la Liste Électorale (RLE) a souvent déchainé des critiques, voire des accusations de fraudes<sup>22</sup>. La dernière RLE démarrée depuis octobre 2024<sup>23</sup> n'a pas dérogé à la règle. Des partis d'opposition tels que le FPI et le PPA-CI dénoncent de graves irrégularités sur la liste électorale provisoire (LEP)<sup>24</sup> publiée par la CEI le 17 mars 2024. Ils réclament conformément aux dispositions du Code électoral, une autre RLE avant le dépôt des candidatures prévu pour juillet 2025.

Face aux critiques et tensions, la CEI a accepté débiter la RLE de 2025 après la présidentielle d'octobre expliquant son incapacité technique d'y arriver avant le début des parrainages. Une situation qui pourrait exclure une frange du corps électoral, notamment les nouveaux majeurs<sup>25</sup> non pris en compte après février 2025. De l'analyse du tableau ci-contre, il apparait que la proportion "Nombre d'inscrits sur Nombre d'électeurs"

en 2025 figure par les plus fortes depuis 2010. Cela pourrait signifier que les nouveaux électeurs à repêcher dans le cadre d'une nouvelle RLE avant octobre 2025 pourrait ne pas être très significative.

Année	Population générale	Nombre d'électeur sur la liste électorale	Nombre de nouveaux inscrits (rle)	Nv inscrits / Nb électeurs
2010	22 488 065	5 700 000	367 569	6,45%
2015	25 246 342	6 300 000	132 734	2,11%
2020	28 915 449	7 495 082	1 335 538	17,82%
2025	29 389 150	8 016 796	1 345 246	16,78%
Sources	Banque Mondiale	CEI et gouvernement	CEI	

Toutefois, si la demande d'une nouvelle RLE avant octobre 2025 pourrait plus facilement être abandonnée, celle relative à l'audit du fichier électoral relève d'une perte de confiance<sup>25</sup> dans la liste électorale que la période de 15 jours de contentieux sur la liste affichée ne peut résoudre. Cela pourrait devenir une demande principale vu que la CEI admet la présence de personnes décédées<sup>27</sup> sur la LEP. Une absence de dialogues et d'accords politiques pourrait contribuer à la tension voire violences électorales.

#### II-5. Les radiations de Laurent Gbagbo, Soro Guillaume et Charles Ble GOUDE de la liste électorale

En condamnant l'ex-Président Laurent GBAGBO, l'ex-Ministre de la jeunesse Charles Blé GOUDE ainsi que l'ex-Premier Ministre et ex-Président de l'Assemblée nationale, SORO Kigbafori Guillaume à 20 ans de prison respectivement en 2018, 2019 et 2021, la justice ivoirienne a ouvert la voie pour leurs radiations du fichier électoral, conformément à l'article 4 du Code électoral. Sans une loi d'amnistie, ces radiations de personnalités politiques dont certains (l'ex-Président Laurent GBAGBO) ont déjà publiquement déclaré leur intention de candidature à la présidentielle de 2025 replantent le décor des crises électorales de 1995, 2000, 2010 et 2020 avec des accusations de "justice à la solde du parti au Pouvoir" et de "velléités de fausser le jeu démocratique par l'exclusion de candidats de poids".

<sup>22</sup> En 2010, une crise avait éclaté portant sur une liste de 429 030 pétitionnaires résiduels du traitement de SAGEM pouvant facilement être introduite sur la liste électorale. Le substitut du procureur d'Abidjan à l'époque, avait accusé le président de la CEI et certains de ses collaborateurs de fraude sur ladite liste. Ces accusations avaient été rejetées en bloc par l'accusé.

<sup>23</sup> La CEI a organisé l'enrôlement des électeurs du 19 octobre au 17 novembre 2024. La liste électorale définitive est attendue pour juin 2025 selon les modalités fixées par le décret du 5 septembre 2024.

<sup>24</sup> La RLE 2024-2025 a enregistré 769 757 nouveaux inscrits, portant le chiffre des personnes présentes sur la Liste électorale provisoire (LEP) à 8 761 348 inscrits pour une population électorale de 12 500 000 \_source CEI et Jeune Afrique (25 mars 2025).

<sup>25</sup> Pour la RLE 2024-2025, la CEI a étendu l'enrôlement aux ivoiriens ayant dix-sept (17) ans au moment de l'opération mais qui comptabiliseront dix-huit (18) ans révolus, le 1er mars 2025

<sup>26</sup> 6 036 cas de doublons, 4 638 cas de personnes centenaires, des centaines de personnes décédés sur la RLP de 2024-2025, selon Me Habiba DEMBELE membre du PPA-CI lors de la conférence du 20 mars 2025 \_ le PDCI révèle 2 470 896 anomalies sur la Liste électorale de 2023, soit 30,84% du total des inscrits, avec 4 724 cas d'électeurs âgés de plus de 100 ans, 526 cas d'inscriptions multiples, 9 204 mères avec plus de 20 enfants et 5 501 pères avec plus de 30.

<sup>27</sup> Propos tenus par la 3ème vice-présidente, Mme PORQUET Salimata, le 15 mars 2025, lors d'une campagne de sensibilisation à Agboville

Les tensions sont potentiellement en cours d'exacerbation avec la publication de la Liste Électorale Provisoire (LEP) 2024-2025 et la confirmation de leur non-réintégration. Une partie de l'opposition réclame, comme ce fut le cas en 2005 pour l'actuel Président de la République, une décision politique qui permette l'inclusion électorale. La Société civile reste mobilisée autour de la nécessaire inclusivité du processus électoral<sup>28</sup>. Si la situation reste en l'état, il y a le risque d'une élection présidentielle entachée de contestations, de perturbations et de possibles violences.

## II-6. Un Conseil Constitutionnel drapé de la suspicion d'office

En Côte d'Ivoire, des conflits post-électorales sont nés, en partie, de décisions contradictoires et controversées du Conseil Constitutionnel. Ses décisions avaient conduit le pays en 2000 et en 2010, à des crises post-électorales majeures ayant, pour l'une, entraîné la partition du pays et pour l'autre, la proclamation de deux Présidents élus sans occulter les nombreuses pertes en vies humaines.

Alors qu'il n'est encore saisi d'un quelconque recours, le Conseil constitutionnel fait déjà l'objet de toutes les attentions, dans un contexte où prospèrent des cas de disqualifications de certains candidats. Pour une frange de l'opposition, il planerait d'office une suspicion de collusion entre l'institution et le Président de la République sortant car c'est l'Exécutif qui nomme trois (3) des six (6) membres y compris son président. C'est pourquoi, la gestion des recours sera un élément central pour la présidentielle d'octobre 2025. Si elle est incomprise, non acceptée ou soupçonnée de partialité, elle pourrait contribuer à déclencher une crise pré ou post-électorale aux effets à redouter.

## III- SCENARIOS POSSIBLES

### Scénario 1, Meilleur cas, Très peu probable: "Accord politique d'inclusion électorale pour la paix"

Des initiatives de diplomatie préventive, de médiation et de dialogue politique pour un processus électoral ouvert à tous finissent par aboutir à un accord politique

d'inclusion électorale. Le Président de la République, comme en 2005 avec les accords de Prétoria<sup>29</sup>, use du pouvoir d'exception que lui confère l'article 73<sup>30</sup> de la Constitution pour prendre une décision politique permettant les réintégrations. La principale condition est que chaque partie respecte les résultats sortis des urnes et les décisions des institutions habilitées. Laurent GBAGBO, SORO Guillaume, Charles Blé GOUDE et Cheick Tidjane THIAM sont réintégrés au Fichier électoral. Les acteurs abandonnent la demande d'une RLE pour 2025. Les tensions sociopolitiques baissent, le processus électoral devient plus inclusif et apaisé. Les élections se déroulent sans violence majeures et les résultats sont acceptés de tous. La démocratie se trouve renforcée. La cohésion sociale et la paix sont consolidées.

### Scénario 2, Cas médian, Peu probable: "Accord sur la primauté des lois et décisions des institutions et élaboration de plans B pour la paix"

Contournant les difficultés évidentes à obtenir un accord politique d'inclusion électorale, les initiatives de diplomatie préventive et de médiation permettent d'obtenir une acceptation des différentes décisions de radiation de la liste électorale. Les partis dont les candidats sont frappés d'inéligibilité ont accepté de présenter d'autres candidats afin que la compétition électorale se tienne à bonne date. Le Président sortant, Alassane OUATTARA, renonce à une candidature pour un quatrième quinquennat. L'audit du Fichier électoral a eu lieu sans la RLE demandée pour 2025. A travers un cadre de discussions entre la CEI et les partis politiques, les élections ont été préparées sans problèmes majeures. Les différents candidats participent, de façon apaisée, à la campagne électorale et utilisent les voies légales pour résoudre les différends. L'environnement électoral s'apaise et l'élection se tient malgré quelques incidents isolés. L'investiture du nouveau président se passe sans difficultés et la consolidation de la paix se poursuit.

<sup>28</sup> Discours du Cardinal Ignace DOGBO, représentant/Porte-parole du Forum des confessions religieuses, le 14 janvier 2025 lors des échanges de vœux au Palais présidentiel et le 26 janvier 2025 lors de la clôture des travaux de la 126<sup>ème</sup> session ordinaire de l'Église catholique, à la cathédrale Ste-Odile du diocèse de Bondoukou.

<sup>29</sup> « Pour l'élection présidentielle d'octobre 2005, conformément à la lettre du médiateur sud-africain, les candidats présentés par les partis politiques signataires de l'accord de Marcoussis sont éligibles. En conséquence, M. Alassane OUATTARA, peut, s'il le désire, présenter sa candidature à l'élection présidentielle d'octobre 2005. » \_ 6 avril 2005 \_ Laurent GBAGBO, Président de la République.

<sup>30</sup> « Lorsque les Institutions de la République, l'indépendance de la Nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacées d'une manière grave et immédiate, et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, le Président de la République prend les mesures exceptionnelles exigées par ces circonstances... »

### Scénario 3, Mauvais Cas, Probable: "Une nouvelle crise électorale engendrée par les radiations des listes électorales des leaders de l'opposition"

Les principaux partis dont les candidatures déclarées ont des problèmes d'éligibilité décident de maintenir lesdites candidatures. Ils s'installent dans des bras de fer avec le parti au pouvoir, la CEI et autres institutions. Le président sortant officialise sa candidature pour un quatrième quinquennat et les contestations et violences montent d'un cran. Les préparatifs du scrutin d'octobre 2025 prennent du retard et sont émaillés d'incidents graves, de tensions et de violences. Les élections finissent par se tenir dans la violence avec des dysfonctionnements. Le Conseil constitutionnel proclame, le contexte, Alassane OUATTARA, candidat du RHDP, vainqueur pour un quatrième quinquennat. La décision est contestée par les partis d'opposition avec des manifestations publiques violentes contestant la légitimité du président élu. Le pays s'engage dans un nouveau cycle de violence et de crise post-électorale. La communauté nationale et internationale entame les négociations pour un retour au calme et la recherche d'un consensus national. Le pays se retrouve à revivre les situations de 2010 et 2020. Les dégâts matériels et humains sont importants, touchant sérieusement les acquis réalisés depuis 2011. Le calme revient par suite des missions de bons offices et la reprise du dialogue politique.

## IV. RECOMMANDATIONS POUR UN PROCESSUS ÉLECTORAL APAISÉ

### Au Gouvernement

- Faciliter un cadre d'échanges inclusifs sur des questions qui divisent relativement les acteurs impliqués dans le processus électoral en cours (éligibilité, RLE, Audit...) en vue d'une élection présidentielle pacifique.
- Garantir, sans interférences politiques, les conditions d'un processus électoral inclusif et pacifique.

### Aux Partis Politiques

- S'inscrire dans une dynamique de recherche de solutions négociées pour la préservation de la stabilité et de la cohésion sociale.
- Privilégier le respect des textes aux arrangements issus des accords.
- Former et sensibiliser leurs militants au respect des textes légaux.
- Bannir les discours et propos qui incitent à la division et à la violence

### A la CEI

- Créer un cadre permanent de discussions avec les acteurs politiques et les organisations de la Société civile autour des préoccupations liées au processus électoral dans un souci d'apaisement des tensions et de retour au climat de confiance entre l'institution et les acteurs clés.
- Améliorer et renforcer la communication, de sorte à lever les incompréhensions sources de suspicion et de crispation des tensions autour du processus électoral.

### Au Conseil Constitutionnel

- Garantir le respect des textes et leur conformité juridique.

### Aux Populations ivoiriennes et personnes vivant en Côte d'Ivoire

- Respecter les textes, lois et dispositions qui encadrent les élections.
- Rejeter la défiance vis-à-vis de la loi et privilégier les voies légales de recours en cas de contestation.
- S'impliquer/se mobiliser de façon significative pour le suivi du processus électoral
- Refuser les actes ou initiatives d'incitation à la haine et rejeter les discours identitaires ainsi que la propagation de fausses informations et rumeurs.

### Aux Médias

- Assurer un traitement neutre et impartial de l'Information.
- Adopter une attitude proactive dans la réponse à la désinformation et aux fausses informations.
- S'engager pour la non-incitation à la fracture sociale et à la violence électorale par le refus de diffusion/vulgarisation de discours identitaires, appels à la haine et à l'intolérance politique.

### A la Société Civile

- Assurer un accompagnement efficient de la Commission Électorale Indépendante.
- Rester à équidistance des chapelles politiques en conservant son impartialité et son indépendance;

- Demeurer une force d'actions et de proposition de pistes de solutions en faveur d'un processus électoral inclusif, transparent, crédible et apaisé ;
- Surveiller les Fausses informations et propos haineux et y apporter une réponse adéquate.
- Mobiliser les jeunes et les femmes pour des actions en faveur d'un processus électoral apaisé.

#### **La communauté régionale et internationale (CEDEAO, UNOWAS, UA, OIF, NU)**

- S'engager, dès à présent, dans la diplomatie préventive et la médiation pour un dialogue politique ouvert aux acteurs clés, autour des enjeux du processus électoral en cours en Côte d'Ivoire.
- Se mobiliser pour garantir les conditions d'un processus engageant les populations dans une voie de non-recours à la violence et de refus de céder aux discours entraînant la fracture sociale.
- Encourager l'ensemble des acteurs politiques et accompagner la CEI dans la mise en place de cadres et d'initiatives qui concourent à un processus électoral apaisé, transparent, crédible et ouvert à tous.

## **CONCLUSION**

Bien que leur rôle soit régulièrement souligné dans la dynamique du climat pré-électoral, des partis et groupements politiques semblent encore engagés dans une logique qui comporte certains risques pour la paix sociale et la stabilité nationale, à l'approche des échéances électorales majeures. Comme cela a pu être observé lors des scrutins de 1995, 2000, 2010 et 2020, des tensions peuvent réapparaître si les conditions d'un dialogue ouvert et inclusif ne sont pas réunies. Les défis restent majeurs, tant pour la Côte d'Ivoire que pour l'ensemble de la région ouest-africaine confrontée à de multiples vulnérabilités. Le manque de concertation entre les acteurs, l'absence d'alternatives politiques crédibles au sein de certains partis, la possible candidature du Président OUATTARA ainsi que le risque de tensions communautaires dans certains contextes locaux, appellent à une vigilance renforcée. Il est donc essentiel de favoriser un consensus entre la CEI, le Gouvernement, les partis politiques et la société civile autour des principales préoccupations liées au processus électoral. La création des conditions d'une élection présidentielle apaisée, inclusive et ouverte à tous est plus que jamais nécessaire.

La recherche de solution négociée devient une priorité face à une crise dont les signes et les effets sont déjà perceptibles. En effet, comme en 2020, le dialogue semble être la seule voie de sortie possible d'un conflit pré et post -électoral qui s'annonce. Les différents acteurs devraient faire preuve de retenue à tous les niveaux afin d'éviter au pays de revivre les affres des violences électorales comme par le passé.

# CÔTE D'IVOIRE

Élection Présidentielle d'octobre 2025: Entre  
risques de violence et espoirs d'un scrutin pacifique

**Clause de non-responsabilité:** Cette publication est rendue possible grâce au soutien généreux de l'Union Européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de WANEP et ne reflète pas nécessairement les opinions du partenaires susmentionné.



FINANCÉ PAR  
L'UNION EUROPÉENNE



With funding from

 Austrian  
Development  
Cooperation

West Africa Network For Peace (WANEP)  
Trinity Avenue, off Mile 7 Road, Achimota Accra  
P. O. Box CT4434, Cantonments, Accra-Ghana  
Tel: +233 302 411638 | 0302 406340,  
+233 5403 79186 | 0302 408 224 | 055 3147 910  
Email: [wanep@wanep.org](mailto:wanep@wanep.org) | Website: [www.wanep.org](http://www.wanep.org)